

LES ACTIONS DE FORMATION PROPOSEES DANS L'ASH

L'offre de formation concerne les enseignants, psychologues de l'éducation nationale/scolaires et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

1. CALENDRIER ET INTITULE DES ACTIONS DE FORMATION

Les intitulés, dates, horaires et lieux des actions de formation proposées dans l'ASH au titre de l'année scolaire 2017-2018 figurent dans les tableaux ci-dessous.



Le calendrier, proposé à titre indicatif, est susceptible d'évoluer.

Une mise à jour est régulièrement opérée à la page :

<https://ash.ac-mayotte.fr/index.php/enseignants/calendrier-des-formations>

Les personnels sont invités à consulter cette page.

1.1. Les actions de formation à destination de tous les enseignants exerçant dans l'ASH : « mercredis de l'ASH »

Dates	Horaires	Lieu	Intitulé
21 novembre 2018	14h00-17h00	Lycée de Mamoudzou nord	Travailler auprès d'élèves présentant des troubles du spectre autistique
6 février 2019	14h00-17h00	Lycée de Mamoudzou nord	La pédagogie explicite au service de l'inclusion
10 avril 2019	14h00-17h00	Lycée de Mamoudzou nord	Histoires de représentation du handicap à Mayotte (à confirmer)

1.2. Les actions de formation à public ciblé

Public	Intitulé	Dates	Horaires	Lieu
Nouveaux contractuels nommés dans l'ASH	Accueil des néo-contractuels (1)	5 septembre 2018 19 septembre 2018	14h-17h00	Salle de réunion ASH
Enseignants contractuels et titulaires nouvellement nommés dans l'ASH	Débuter dans l'ASH	20 septembre 2018 4 décembre 2018	8h00-15h30	A définir
Coordonnateurs d'ULIS école + enseignants d'IME + enseignants du DIAT	Lecture et rituels	13 novembre (nord + Mamoudzou) 15 novembre (centre + sud)	8h00-15h30	A définir
	Développer les apprentissages chez les élèves porteurs de TSA	5 février 2019 (6 heures)	8h00-15h30	A définir

Coordonnateurs d'ULIS collège et LP + enseignants d'ITEP	Apprendre à lire : apports et activités	8 novembre 2018	8h00-15h30	A définir
	Développer les apprentissages chez les enfants porteurs de TSA	16 avril 2019		
Personnels d'encadrement - chefs d'établissement - inspecteurs de l'éducation nationale	L'ASH : politique départementale, procédures d'orientation et d'affectation, structures et dispositifs (3)	A définir (mars) en lien avec l'offre de formation à destination des personnels d'encadrement	8h00-12h00	A définir
Equipes de circonscription : - IEN CCPD - conseillers pédagogiques	L'ASH : politique départementale, procédures d'orientation et d'affectation, structures et dispositifs	A définir	8h00-12h00	A définir
Enseignants désireux de suivre une formation dans le domaine du numérique	Utiliser le numérique dans sa pratique professionnelle	7 et 14 février 2019 Initiation à la programmation : Scratch et robots.	8h00-15h30	Salle ASH
		22 et 29 novembre 2018 Tablettes : réalisation d'un film en Stop Motion ; Découverte de l'application ComicStrip It et de nombreuses autres applications.	8h00-15h30	Salle ASH
		28 mars 2019 Publipostage : outil d'aide à la préparation de la classe.	8h00-15h30	Salle ASH
Enseignants exerçant dans l'enseignement général et professionnel adapté	Résolution de problèmes	A définir avec les directeurs adjoints chargés de SEGPA	8h00-12h00	A définir
	Gestion de l'hétérogénéité	A définir avec les directeurs adjoints chargés de SEGPA	8h00-15h30	
Enseignants remplaçants ASH	Remplacer dans l'ASH	29 août 2018 4 octobre 2019	8h00-15h30	Salle ASH
		Date optionnelle si besoin	8h00-15h30	A définir
Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)	Formation d'adaptation à l'emploi des AESH	23 octobre 2018 30 octobre 2018 6 novembre 2018 13 novembre 2018 20 novembre 2018 15 janvier 2019 22 janvier 2019 29 janvier 2019 5 février 2019 12 février 2019		

(1) L'offre de formation complète :

- celle proposée à l'échelle du département pour l'ensemble des contractuels nouvellement nommés ;
- celle proposée à l'échelle de la circonscription du premier degré pour les coordonnateurs d'ULIS école et les personnels exerçant en RASED ;

- celle proposée à l'échelle de l'établissement du 2nd degré pour les coordonnateurs d'ULIS collège/lycée et les enseignants de SEGPA.
- (2) Ces trois journées de formation seront précédées par :
- un temps de sensibilisation d'1h30 programmé le vendredi 27 octobre de 11h00 à 12h30 à l'école de Cavani sud 2 ;
 - deux animations pédagogiques prévues le mercredi 8 novembre et le vendredi 10 novembre de 13h00 à 16h00 à l'école de Cavani sud 2.
- (3) Les enseignants intéressés par cette offre de formation rempliront un formulaire d'inscription à l'adresse : <https://ash.ac-mayotte.fr/index.php/enseignants/formation-numerique-inscription>.
- la première session se déroulera sur trois demi-journées de formation : les jeudi 9, 16 et 30 Novembre 2017. Intitulée "Novices en bureautique" dans le formulaire d'inscription, elle sera axée sur de la **bureautique simple** et aura pour objectif de **développer des compétences dans le numérique afin d'élaborer des écrits professionnels** à l'aide de Libre Office (l'équivalent gratuit de Microsoft Word) ;
 - la deuxième session se déroulera sur trois demi-journées de formation : les jeudi 8, 15 et 22 Février 2018. Elle sera axée sur la **prise en main et l'exploitation pédagogique des tablettes tactiles** à travers la présentation de plusieurs applications sous Android ;
 - la troisième session se déroulera sur trois demi-journées de formation : les jeudi 14, 21 et 28 Juin 2018. Elle sera axée sur **l'utilisation du publipostage** pour concevoir efficacement son enseignement (**gagner du temps dans la préparation !**).

2. CONVOCATION DES STAGIAIRES

Les enseignants concernés par une action de formation sont destinataires d'une convocation envoyée par le département de formation d'innovation et d'expérimentation (DEFIE), ☎ 0269 61 95 28. Cette convocation est doublée par un mèl d'information émanant du secrétariat ASH.

3. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

Afin d'obtenir le remboursement des frais liés à leur déplacement, les personnels concernés par une action de formation doivent :

- renseigner le formulaire joint à la présente note de liaison, formulaire également disponible en format .pdf à l'adresse suivante <http://www.ac-mayotte.fr/index.php/personnels/frais-de-deplacement> sur le site du vice-rectorat ;
- le déposer auprès du secrétariat de l'inspecteur de l'éducation nationale conseiller technique ASH pour transmission au DEFIE, accompagné de leur convocation, d'un relevé d'identité bancaire ou postal et d'une photocopie de la carte grise.

LES RESSOURCES

1. Le site ASH

Le site dédié de l'ASH Mayotte propose de nombreuses informations (circulaires, notes de liaison, annuaires, calendrier des formations, etc.) et ressources adaptées. Il est accessible à partir de l'adresse : <https://ash.ac-mayotte.fr>. Mis à jour en permanence, pensez à le consulter régulièrement !

2. Le centre documentaire de ressources pédagogiques

Le fonds documentaire ASH est accessible à tous les professionnels exerçant dans l'ASH. Il se compose de plus de 250 ouvrages et documents (manuels scolaires, cahiers d'activités, livres de pédagogie, littérature jeunesse, etc) ouverts au prêt.

Le catalogue de l'ensemble de ces ressources est consultable via le site internet de l'inspection ASH dans l'onglet « bibliothèque ASH » du menu « enseignants » ou directement par le lien suivant : https://ash.ac-mayotte.fr/pmb/opac_css/

Les enseignants peuvent effectuer une réservation en ligne après avoir demandé l'ouverture d'un compte lecteur à l'adresse suivante : admin-ASH@ac-mayotte.fr

3. Les guides pratiques et documents de référence

L'équipe ASH met à disposition des personnels **trois guides pratiques**, téléchargeables sur le site ASH :

- **un memento ASH** regroupant toutes les informations relatives à l'ASH (onglet « ASH976 » du site) ;
- **un livret d'accueil des nouveaux contractuels dans l'ASH** (onglet « enseignants ») ;
- **un guide pratique concernant les accompagnants d'élève(s) en situation de handicap** (onglet « AESH » du site).

Les documents ayant vocation à faciliter le quotidien des personnels sont téléchargeables dans l'espace « documents à télécharger ».

4. Les classes mobiles

Une classe mobile de six ordinateurs et deux classes de six tablettes peuvent être mis à la disposition des enseignants pour tout projet nécessitant l'usage du numérique.

Les enseignants intéressés ont la possibilité de solliciter l'instituteur animateur informatique (IAI) et les conseillers pédagogiques pour un accompagnement de leur projet, de sa conception à sa mise en œuvre au sein de la classe.

Azeddine FRAHETIA